

« La nouvelle caisse s'appellera Famiwal »

Alda Greoli lève le voile sur tous les détails de la nouvelle caisse d'allocations familiales

Les nouveaux montants d'allocations seront votés la semaine prochaine. Mais la ministre wallonne de l'Action sociale a aussi tranché la question de la nouvelle caisse publique et de son siège.

Le Parlement wallon votera sa réforme des allocations familiales, mercredi prochain. Une vraie petite révolution, en termes de sommes perçues par les parents. Tout passera alors à 155 euros par enfant né après le 1^{er} janvier prochain. Puis à 165 euros lorsqu'ils auront entre 18 et 24 ans. Pour les 900.000 autres déjà nés, l'actuel système perdurera, notamment avec ses suppléments d'âge. Le nouveau mécanisme ne s'installera donc que progressivement, pour les

quelque 40.000 enfants qui naissent en Wallonie chaque année.

Tout cela, c'est une conséquence du transfert de cette matière du fédéral vers les Régions, lors de la dernière réforme de l'État. Et cela s'accompagnera d'autres modifications concrètes, sur les-

quelles la ministre wallonne de l'Action sociale, Alda Greoli (cdH), lève le voile en primeur dans l'entretien qu'elle accorde à Sudpresse. Dont le nom de la nouvelle caisse publique d'allocations qu'elle va créer: Famiwal.

➔ **Actuellement, tout est géré au niveau fédéral via une structure qui s'appelle Famifed. Qu'est-ce que cela va devenir ?**

« Nous allons créer une caisse wallonne d'allocations fami-

liales. Je peux vous dévoiler son nom : elle s'appellera Famiwal. »

➔ **Pourquoi ce choix ?**

« J'avais demandé aux collaborateurs francophones de Famifed de me faire des propositions. J'en ai reçu plusieurs. J'ai tranché pour Famiwal pour plusieurs raisons. Le côté famille y reste bien marqué. L'aspect wallon aussi, comme le fédéral l'était dans Famifed. Cette caisse publique couvre plus de 30 % de la population. J'ai voulu de la continuité dans les choses. »

➔ **Qu'est-ce que ça va changer pour les parents ?**

« Pour les bénéficiaires d'allocations, rien ne changera. Ils n'auront pas de démarches à faire. Pour faciliter les choses, on a désormais bloqué les mutations de caisse. On ne peut plus en changer. Cela restera valable

pour les deux années suivant le transfert de la compétence. »

➔ **Pourquoi ?**

« Par sécurité. J'ai voulu stabiliser le modèle et n'entraîner aucun risque pour les familles. C'était très important à mes yeux. Deux ans après le changement effectif, les parents redeviendront libres d'opter pour une autre caisse d'allocations, comme c'est le cas aujourd'hui. Par contre, les missions de la caisse publique vont changer. »

➔ **En quoi ?**

« Famifed assurait les paiements de sa partie des allocations, mais aussi le contrôle du paiement par l'ensemble des caisses. Famifed se contrôlait donc lui-même. Chez Famiwal, ce sera plus sain, en séparant les deux activités. Les contrôleurs seront à l'Aviç. »

INTERVIEW > CHRISTIAN CARPENTIER

Couacs dans les paiements

« Aucun risque ne sera pris »

Au 1^{er} janvier 2019, le paiement des allocations familiales cessera dont de dépendre du fédéral pour passer dans le giron des Régions, Alda Greoli garantit-elle qu'aucune famille n'en subira les conséquences ? Et que tous les paiements continueront bien à se faire à temps et à l'heure ? La ministre joue la prudence.

➔ **Les familles risquent-elles de subir des couacs dus au transfert du système ?**

« Nous devons encore donner notre renom officiel au fédéral. Donc lui dire que c'est bien nous qui reprendrons cette compétence en janvier prochain. Nous avons jusqu'au 31 mars pour le

faire. On a neuf mois de préavis, si vous préférez. »

➔ **Et ce préavis, vous allez le donner ?**

« On suit ça de semaine en semaine. Toutes les allocations sont actuellement versées le 8 du mois. Cela doit pouvoir

continuer. On ne prendra pas le moindre risque en la matière. Pas un seul parent ne doit subir de conséquences négatives de ce changement. Maintenant, ce risque, on doit bien le peser dans les deux sens. »

➔ **Que voulez-vous dire ?**

« Au 8 janvier 2019, tout le monde doit garder ses allocations.

C'est pour ça qu'on a gelé pendant deux ans la possibilité de changer de caisse de paiement. Mais si on ne sortait pas alors que la Flandre le faisait et les germanophones aussi, que se passerait-il ? On se retrouverait seuls à devoir gérer la matière fédérale avec Bruxelles. Avec des bâtiments à gérer, des accords de coopération à passer... Bref, 2018 ne serait consacrée qu'à organiser 2019. On ne progresserait plus sur la préparation du basculement. »

➔ **Donc ?**

« Donc, on fait donc tout pour pouvoir basculer avec tout le

monde à la date prévue. On travaille aussi avec les autres Ré-

gions. Pour l'instant, la Wallonie est la première en termes d'avancement. La Flandre est juste derrière nous, à quinze jours près. Donc, si on devait constater un problème, on le ferait en même temps. »

➔ **À combien évaluez-vous les chances de basculement en janvier prochain ?**

« Pour l'instant, à 85 %. Mais je suis très claire : personne ne supportera que l'on prenne le moindre risque de retard dans les paiements. Mettons donc toutes nos forces de travail de la réussite de la bascule. »

CH. C.

Siège

La nouvelle caisse sera basée à Charleroi

« L'actuelle caisse publique dispose de six sièges en territoire wallon, en étant basée à Bruxelles », rappelle Alda Gréoli. « Famiwal, on va la doter d'un nouveau siège central. Ce sera à Charleroi, dans un beau bâtiment du boulevard Mayence, le bâtiment Soleo, à l'architecture très symbolique, très entourante, très protectrice. Il a d'ailleurs été primé

pour cela. Le contrat de bail sera bientôt signé. On disposera de plateaux sur 3 étages pour accueillir les 140 à 150 employés wallons de la caisse publique qui sont aujourd'hui chez FamiFed. »

↳ Pourquoi avoir choisi Charleroi ?

« Parce que l'Aviq y est déjà. Toutes les administrations et OIP

d'action sociale se trouveront donc là-bas. C'est au cœur de la ville, rénové, facilement accessible en transports en commun. »

↳ Combien y aura-t-il de collaborateurs là-bas au total ?

« 450 vont venir du fédéral. Il y en aura donc 150 chez Famiwal à Charleroi, 130 à l'Aviq pour contrôler, et le reste dans les

antennes régionales. Donc 280 personnes passeront de Bruxelles à Charleroi. On finalise le nouvel organigramme, pour permettre aux francophones de FamiFed de postuler pour venir en Wallonie, ou choisir de rester à Bruxelles pour la nouvelle caisse qui va également y voir le jour. »

CH. C.

Le même montant pour tous

« C'était le meilleur système possible »

On s'achemine vers un fameux paradoxe. Un enfant né fin décembre donnera droit à 93,93 € d'allocations, tout en continuant par la suite à bénéficier des suppléments d'âge. Au premier janvier, chaque enfant né basculera par contre dans le nouveau système : ce sera 155€ pour tous. Deux frères ou sœurs ne donneront donc plus droit au même montant, au sein d'une même famille, et ce jusqu'à l'extension complète de l'ancien système, en... 2043.

↳ Cette différence entre frères et sœurs, elle est injuste, non ?

« Je note d'abord que le modèle néerlandophone est très proche du nôtre, si on excepte le montant de 160€ qui y sera d'application. Cela permettra une circula-

tion dans l'égalité entre Régions. J'ajoute que la Ligue des familles applaudit au modèle wallon et demande à Bruxelles d'adopter un système le plus proche possible du nôtre. »

↳ Basculer tous les enfants dans le nouveau système, n'était-ce pas plus sain ?

« Non. Pour plusieurs raisons. Un : le taux de base n'aurait alors plus pu être de 155 euros, mais de 120 euros pour que cela reste budgétairement tenable. Deux : un enfant né dans l'ancien système passera assez rapidement à 120 ou 130 euros, avec les suppléments d'âge. Trois : tous les enfants bénéficieront toujours du meilleur des avantages sociaux.

Pour bénéficier d'un montant

majoré pour faibles revenus, deux plafonds s'appliqueront : un de 30.000 et un autre de 50.000 euros. Tous les enfants auront cela, ceux d'avant la réforme et ceux d'après. Et puis quatre : on a voulu tenir compte des familles recomposées. »

↳ En quoi ?

« Vous pouvez avoir une première fratrie de 18 ou 20 ans. Puis un papa ou une maman qui se remarie, qui a d'autres enfants. La période transitoire que nous aurons — de 25 ans — serait passée à 50 ans ! Enfin cinq : on a pris le critère le plus objectif possible, celui de la naissance avant ou après une date certaine. »

↳ Vous êtes à l'aise avec ça, vous le parti de la famille ?

« Oui. C'est le système le plus cohérent, le meilleur possible. »

↳ Et budgétairement, est-ce tenable à long terme ? Ou risque-t-on de sabrer dans les 155 euros, sur fond d'austérité ?

« La sécurité sociale, ce sont des droits. Ce n'est pas un subside. L'État a la responsabilité d'aller chercher les moyens pour les couvrir. On n'y touchera pas. »

↳ À l'inverse, cela pourrait-il un jour être revu à la hausse ?

« On pourra toujours le faire. On l'a d'ailleurs fait, depuis 50 ans, même si cela a fini par rendre le système illisible, avec plus de 480 combinaisons... »

CH. C.



Le nouveau système wallon		
0-18 ans		155 €
18-24 ans		165 €
Supplément lié aux revenus	Moins de 30.000 €	+ 55 € (65 € en cas de handicap)
	De 30.000 à 50.000 €	+ 25 €
Supplément familles nombreuses (à partir du 3 ^e enfant)	Moins de 30.000 €	+ 35 €
	De 30.000 à 50.000 €	+ 20 €
Supplément famille monoparentale	Moins de 30.000 €	+ 20 €
	De 30.000 à 50.000 €	+ 10 €

Autre réforme**C'est la fin du carnet de naissance en papier****La nouvelle caisse Famiwal va-t-elle recevoir de nouvelles missions ?**

« Oui. Famiwal va également être chargée d'aller chercher les enfants non couverts et de les affilier. Un peu moins de 1 % échappent actuellement aux radars, et ne perçoivent

pas les allocations auxquelles ils ont pourtant droit. »

Pourquoi ?

« Leurs parents ignorent parfois les règles, ou sont en désaffiliation sociale. Ils ont donc peut-

être peur de déclencher d'autres contrôles sociaux s'ils font cette démarche. »

Comment seront-ils détectés, ces enfants ?

« Par un échange de données avec le Registre national et l'ONE. J'ai demandé à cette dernière d'informatiser en priorité le carnet de naissance. Demain, il sera en lien avec le dossier médical global, le dossier de l'enfant, son suivi vacci-
nal mais aussi la détection de sa naissance. Dès que celle-ci

sera détectée, indépendamment de sa déclaration à la commune, le carnet sera activé. »

C'est la fin du carnet papier ?

« Oui, le carnet papier va disparaître. Je dois simplement encore en affiner les conséquences. Un de ses rares avantages, c'est qu'il est rempli de petits conseils aux parents. On va donc envisager comment on poursuivra

cela après l'informatisation. » ●

CH. C.

Et ailleurs ?**Bruxelles négocie toujours**

Aux 155 euros par enfant, la Flandre a préféré en verser 160, dès janvier prochain. Mais avec, ici aussi, une suppression des actuels suppléments d'âge ainsi que le maintien de correctifs sociaux.

Et à Bruxelles ? La dispute née de la tentative de divorce sans consentement mutuel initiée par le cdH l'été dernier a laissé des traces. Le dossier de la réforme est bloqué. Le PS et Défi avaient exigé que tous les enfants – même ceux déjà nés – basculent dans le nouveau système. Mais les humanistes ont calé, exigeant un montant

de 150 euros pour les seuls enfants à naître.

Aux dernières nouvelles, après menaces de part et d'autre, le gouvernement de Rudi Vervoort (PS) serait en passe de dégager un compromis. Il est attendu d'ici Pâques. Il devra tenter le délicat équilibre entre les deux exigences connues : un mélange donc de basculement intégral, d'un montant de base plus bas pour tous, mais d'avantages sociaux accrus au bénéfice des familles les moins favorisées. ●

CH. C.